Conseil municipal du vendredi 27 novembre 2020

<u>Présents</u>: Paul Painco - Jacques Labadie - Jean-François Jammes - Balayé Christian - Max Laguzou - Patricia Devienne - Pierre Brousseau - Mathieu Plauzolles - Bastien Plauzolles - Balayé Cynthia - Véronique Rigaud

<u>Absent</u>

Secrétaire : Mr Bastien Plauzolles

Pouvoir:

Après que, Monsieur le Maire eut fait lecture d'un résumé du compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal du 30 octobre 2020, il ouvre la séance du jour.

Ordre du jour

- Délibération portant pour le renouvellement du contrat groupe d'assurances statutaires.
- Délibération modification de la Délibération DE_2020_018
- Délibération prime agents
- Délibération signature de convention de partenariat avec l'association D119.
- Travaux en cours
- Travaux de voirie
- Questions diverses
- Agenda

Délibération

Le Maire rappelle :

Qu'en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986, « les centres de gestion peuvent souscrire, pour le compte des collectivités et établissements du département qui le demandent, des contrats d'assurances les garantissant contre les risques financiers découlant des dispositions des articles L.416-4 du code des communes et 57 de la présente loi, ainsi que des dispositions équivalentes couvrant les risques applicables aux agents contractuels... »

Le Maire expose :

Que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats du marché lancé pour le renouvellement du contrat groupe d'assurances statutaires la concernant.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Décide à l'unanimité

Article 1^{er}: d'ACCEPTER la proposition

Article 2 : d'autoriser le Maire à signer les conventions en résultant.

Délibération

Monsieur le Maire expose que suite à une erreur matérielle signalé par la Trésorerie de BRAM sur le taux des indemnités versés aux adjoints, il convient de modifier la Délibération DE 2020 018 comme suit

- **Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **décide** à l'unanimité et à compter du 23 Mai 2020 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire:

- Au Maire une indemnité égale à 25.50 % de l'indice brut 1027 par mois
- Aux adjoints une indemnité égale à 3% de l'indice brut 1027 par mois

DIT que ces indemnités seront versées trimestriellement.

Délibération

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que vu la satisfaction du travail effectué par les agents, il serait souhaitable de leur accorder une prime de fin d'année.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

Considérant la qualité du travail effectué par ces agents,

DECIDE à l'unanimité d'attribuer à :

Me Brigitte JAMMES, Agent d'entretien, une prime de fin d'année d'un montant de 150 € net, payable avec le salaire de Décembre 2020,

M. Philippe LAGRANGE, Agent d'entretien, une prime de fin d'année d'un montant de 250 € net, payable avec le salaire de Décembre 2020.

Mlle COSTECALDE Gaëlle, adjoint Administratif, une prime de fin d'année d'un montant de 200 € net, payable avec le salaire de Décembre 2020.

Cette dépense sera imputée à l'article 6413 du budget 2020 pour les non titulaires et au 6411 pour les titulaires

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Délibération

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à un mail de l'Association D119 (chemin de photo), il est désormais nécessaire d'établir une convention de partenariat en vue d'exposition temporaires sur les chemins de photos, qui assure notre engagement auprès de l'association via le versement d'une subvention dont le montant sera mentionnée dans la convention.

Celle-ci a pour but d'essayer d'avoir plus de poids officiel envers les financeurs à notre écoute : Communauté de Communes, CD11, Région Occitanie

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et :

AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat en vue d'exposition temporaires sur les chemins de photos

Travaux

Travaux réalisés

La Pose d'antenne d'émission a été effectué sur le château d'eau; La peinture du réceptacle d'eau se trouvant en bas de la rue du foyer est terminée. La peinture d'une partie de l'intérieur de l'ancien lavoir a été réalisée. L'abri bus a été repeint.

Travaux en cours

Entretien des bouches d'incendie

Travaux à venir

Nettoyage de la façade de la Mairie.

Changement de la signalétique de la Mairie.

Voirie

Voirie - Travaux réalisés

Entretien de la voirie communale, (chemin de Béziat, chemin de Magriat).

La buse béton cassée au niveau du ruisseau de la Barre a été changée le mercredi 25 novembre.

Voirie - Travaux en cours

Entretien de la voirie communale.

Un camion de concassé a été livré au hameau de Béziat et ce afin d'entretenir le chemin de Fenouillet. Les travaux de surfaçage ont démarré.

La société MTF Occitan a démarré les travaux pour remettre en état le chemin de Labelle à Sardicou le lundi 23 novembre.

Le lundi 23 novembre Mr le Maire a été récupérer 1T 500 d'enrobé à froid, sur le compte de la CCPLM, afin de pourvoir à l'entretien des chemins.

Voirie - Travaux à venir

Faire devis pour confection d'allées bétonnées dans le cimetière.

Achats

Achats effectués

- gerbe de fleurs pour le monument aux morts.
- un cadenas et deux double de clés, pour fermer le puits de Béziat.
- un cyprès pour arborer l'ancien lavoir.
- boites de chocolats.
- cartouches filtrantes pour l'humidité.
- deux buses en béton.
- deux sacs de ciment.

Achats à réaliser

Débroussailleuse

Divers

A l'occasion de la commémoration du 102ème anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918, Monsieur le Maire, en présence des représentants du conseil municipal, a, au cours de la cérémonie, lu le message de Mme Geneviève DARRIEUSSECQ, secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Armées. Il a rendu hommage aux vingt militaires Morts pour la France depuis le 11 novembre 2019.

Comme pour toutes les journées nationales d'hommage, la Mairie et le monument aux Morts ont été pavoisés aux couleurs françaises toute la journée. Le discours et la liste des Morts pour la France ont été affichés en Mairie.

Mme Yvette Groppi, ne souhaite pas donner suite à l'échange de parcelle située au hameau de Béziat. A ce sujet une erreur a été commise dans le compte rendu du CM en date du 30 octobre 2020 il faut lire parcelle « Mme Yvette Groppi échangeai une partie de sa parcelle cadastrée A 411 » au lieu de Mme Groppy échangeai une partie de sa parcelle cadastrée A 350.

Enlèvement des déchets verts

Mr le Maire présente au conseil municipal un devis d'enlèvement des déchets vert de la société Dovalvert pour un montant de 539€. Le conseil accepte ce devis.

Des encombrants ont été retrouvés dans la poubelle grise du hameau de Béziat. Mr le Maire a procédé avec l'employé municipal à leur enlèvement. Un courrier a été adressé aux résidents de ce site.

Mr le Maire a informé la CCPLM, que le câble d'alimentation électrique mis en place le long du château d'eau, au point de vue de l'esthétisme ne donnait pas satisfaction.

Le CAUE 11a restitué l'étude du projet d'aménagement du cœur du village sur le réaménagement des abords du monument aux Morts.

Tour de table – Questions diverses

La famille Henri PLAUZOLLES, souhaite acquérir la concession n° 69 du cimetière communal. Après présentation, par Monsieur le Maire de trois possibilités d'orientation du caveau, le conseil municipal décide de retenir la proposition n°1

Il a été demandé, à Monsieur le Maire, d'étudier la possibilité de créer une aire de jeux pour enfants. Cette idée sera étudiée avec le futur aménagement de l'espace de repos situé derrière le monument au mort.

Monsieur le Maire souhaite créer trois emplacements de stationnement le long du mur EST de la mairie. Le conseil est d'accord avec cette idée.

Mme Caroline CLARK, veuve de Mr Malcolm CLARK dernièrement décédé, cherche pour faire fonctionner sa société de ménages et de travaux de jardinage, des clients dans et autour de la commune. Si vous êtes intéressés contactez la Mairie. Une annonce sera publiée sur le site.

TELETHON : l'urne mise en place, dans le bureau de la Mairie pour le dépôt de dons, sera récupérée le 16 décembre 2020.

Agenda

Lundi 07 décembre 2020 à 09H00, la société AXIOME, procèdera au bornage de la parcelle sise section A n°57. Monsieur Plauzolles Mathieu et Madame Rigaud Véronique représenteront la Mairie lors de cette procédure.

Mardi 15 décembre, début de distribution de boites de chocolats.

Les vœux de Monsieur le Maire et de l'équipe électorale à la population, auront lieu le dimanche 24 janvier 2021 à 11H30 au foyer municipal.

Dans l'attente de nouvelles directives gouvernementales cette cérémonie ne pourra pas avoir lieu comme d'habitude ceci en raison de la crise sanitaire et de l'épidémie de Covid-19. Une information complémentaire sera diffusée aux administrés ultérieurement.

Dans l'espoir de vous retrouver très bientôt, Monsieur le Maire et les membres du conseil municipal vous souhaitent de passer de bonnes fêtes de fin d'année.